



Bulletin Officiel

N° 5593 Lundi 23 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	3-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

ABC TUNISIE 2018 -01 »	6-10
------------------------	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	11-17
ATL « 2018 - 1 »	18-21

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -	22
---	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARTES	23
-------	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE - AGO -	24
--	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATTIJARI LEASING	25-26
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -	27-28
POULINA GROUP HOLDING - PGH -	29-32
SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER -	33
CARTHAGE CEMENT	34-35
HEXABYTE	36
SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE - SITS -	37
SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ -	38
ARTES	39
LES ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL S.A - AMS -	40-41
GIF FILTER SA	42-43
ARAB TUNISIAN BANK - ATB -	44-47
WIFAK INTERNATIONAL BANK	48-49

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

EURO-CYCLES - AGO -	50
EURO-CYCLES - AGE -	51

PROJET DE RESOLUTIONS

EURO-CYCLES - AGO -	52-53
BANQUE DE L'HABITAT - BH -	54-56
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE -	57-58

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BNA	59-60
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV - AGO -	61-62

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

63-64

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2017

- FCP KOUNOUZ
- FCP AFEK CEA
- FCP AL IMTIEZ

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **33 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **132 000 000 de dinars à 165 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **33 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32 592 360 dinars et prélèvement d'un montant de 407 640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Le capital sera ainsi porté de **132 000 000** de dinars à **165 000 000** de dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2017**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **30 avril 2018**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2017, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de la société Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES SA, réuni le Jeudi 19 Avril 2018 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui font ressortir un résultat net de 29.455 MDT en 2017 contre 24.942 MDT en 2016, soit une progression de (+18.09%).

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,615 Dinar par action.
- 2- convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire la date exacte, lieu et l'ordre du jour seront communiqué ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires ordinaires de la Banque de Tunisie et des Emirats que la réunion de **l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque se tiendra le Mercredi 25 Avril 2018 à 10H00, au siège de la Banque sis à 5 bis Rue Mohamed Badra - Tunis**, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2017.
2. Examen des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017 de la société mère.
3. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017.
4. Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017.
5. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017.
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017.
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2017.
8. Fixation des jetons de présence.
9. Nomination de nouveaux commissaires aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
10. Nomination de nouveaux administrateurs au Conseil d'Administration.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac- Tunis

La Société ATTIJARI LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

1 er trimestre 2018		PREMIER TRIMESTRE			EXERCICE 2017 **	
		2018 *	2017	Var en %		
1	Approbations					
2	Répartition des approbations / secteurs & par types	Total	101 297	83 432	21,4%	369 001
	2-1 Agriculture	Mobilier	11 120	7 572	47%	29 328
		Immobilier	0	0		0
	2-2 Industrie	Mobilier	13 271	7 246	83%	41 922
		Immobilier	1 011	0		1 544
	2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	15 310	13 265	15%	59 753
		Immobilier	822	258		1 616
	2-4 Tourisme	Mobilier	1 384	984	41%	4 826
		Immobilier	337	0		545
	2-5 Services et commerce	Mobilier	52 812	52 296	1%	219 472
		Immobilier	5 230	1 811	189%	9 995
3	Mises en force					
4	Répartition des mises en force / secteurs et / types	Total	76 700	64 949	18,1%	279 859
	4-1 Agriculture	Mobilier	9 432	5 788	63,0%	22 611
		Immobilier	0	0		0
	4-2 Industrie	Mobilier	9 423	7 911	19,1%	36 669
		Immobilier	1 382	0		0
	4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	13 858	11 414	21,4%	40 431
		Immobilier	955	276		1 038
	4-4 Tourisme	Mobilier	824	787	4,7%	3 454
		Immobilier	0	0		76
	4-5 Services et commerce	Mobilier	35 100	36 769	-4,5%	167 830
		Immobilier	5 726	2 004	185,7%	7 750
5	Total des engagements en cours		555 358	516 196	7,6%	557 815
6	Total des engagements classés		57 192	57 402	-0,4%	52 608
7	Trésorerie Nette		-15 933	7 211	-321,0%	4 605
8	Structure des Ressources		431 500	422 021	2,25%	430 988
	Emprunts obligataires		36%	40%	-10,00%	37%
	Emprunts bancaires		59%	52%	13,46%	58%
	Emprunts étrangers		3%	5%	-40,00%	4%
	Certificat de dépôt		1%	3%	-66,67%	2%
9	Capitaux propres ***		49 926	42 027	18,80%	43 479
10	Revenus bruts de Leasing & Factoring		67 291	65 199	3,21%	266 290
11	Revenus nets de leasing		13 444	12 121	10,91%	51 860
12	Produits nets de leasing		5 039	4 942	1,96%	21 187
13	Total charges d'exploitat* hors provisions		3 016	2 082	44,86%	9 052

* Données non auditées

** Données financières définitives et auditées

*** Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements en cours : comprennent l'ensemble des engagements bruts de leasing , de factoring bruts et de participations nettes de

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés de leasing et de factoring

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Interêts de

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

- Suite -

Les faits marquants

L'activité de la société s'est caractérisée au 1er trimestre 2018 par :

- * Un accroissement des approbations de 21,4% par rapport au premier trimestre 2017
- * Un accroissement des mises en forces de 18,1 % par rapport au premier trimestre 2017
- * Les engagements de la société ont augmenté de 7,6% par rapport au premier trimestre 2017
- * Une amélioration du taux des actifs classés de 7,3% par rapport au trimestre 1-2017 (10,3% vs 11,12%)
- * Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 18,8 % compte non tenu du résultat de la période
 - * L'évolution des charges d'exploitation de 44,8% s'explique par la prise en charge des augmentations réglementaires 2016-2017 au cours du mois 04-2017, cette augmentation aurait été de 7,3% si la prise en charge des dites augmentations avait été effectuée en 03-2017;
- * Emission d'un emprunt obligataire subordonné 2018-1 de 20 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 DT , dont la date de souscription à compter du 18 avril 2018 ,et la date de clôture est le 15 juin 2018

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	1er trimestre 2018	1er trimestre 2017(*)	EXERCICE 2017(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	71 580	80 910	310 647	-11,53%
AGRICULTURES ET PÊCHE	16 310	15 157	66 717	7,61%
BTP	8 091	9 268	31 128	-12,70%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	7 876	7 929	38 834	-0,67%
TOURISME	2 325	2 177	11 422	6,80%
LOCATION DES VOITURES	9 496	7 843	38 480	21,08%
TRANSPORT	6 030	7 850	27 028	-23,18%
COMMERCE	15 475	17 945	60 520	-13,76%
SERVICES DIVERS	5 977	12 741	36 518	-53,09%
MONTANT DES APPROBATIONS	87 485	100 692	369 288	-13,12%
AGRICULTURES ET PÊCHE	16 857	17 109	77 273	-1,47%
BTP	8 918	15 513	39 273	-42,51%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	8 610	9 619	43 142	-10,49%
TOURISME	4 177	3 650	18 772	14,44%
LOCATION DES VOITURES	11 008	10 991	41 385	0,15%
TRANSPORT	7 891	8 117	27 750	-2,78%
COMMERCE	19 092	21 761	67 334	-12,27%
SERVICES DIVERS	10 932	13 932	44 359	-21,53%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	530 022	469 224	521 606	12,96%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	37 722	38 518	34 406	-2,07%
REVENUS BRUTS DE LEASING	66 467	58 802	258 928	13,04%
REVENUS NETS DE LEASING	14 076	11 559	52 303	21,78%
PRODUITS NETS DE LEASING	6 942	5 638	25 684	23,13%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 990	1 805	7 942	10,25%
STRUCTURE DES RESSOURCES	434 819	370 174	433 479	17,46%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	144 700	146 985	144 845	-1,55%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	76 577	55 337	72 662	38,38%
AUTRES EMPRUNTS	213 543	167 852	215 972	27,22%
TRÉSORERIE NETTE	7 784	7 135	14 000	9,10%
CAPITAUX PROPRES (**)	74 928	67 918	63 671	10,32%

- Suite -

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

() Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2018 par :

- Une augmentation des Produits nets de leasing de 23,13%
- Une baisse des MEF de 11,53% contre une évolution des engagements de 12,96%
- Une maîtrise des charges d'exploitation

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

POULINA GROUP HOLDING
Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

La société POULINA GROUP HOLDING « PGH » publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

N.b : Tous les chiffres sont en dinars

Tous les chiffres ne sont pas audités.

Les chiffres présentés par métier d'activité sont des chiffres consolidés au niveau de chaque métier.

A. Indicateurs du 1^{er} trimestre : activité globale du groupe P.G.H

Indicateurs		Unité	1 ^e Trimestre 2018	1 ^{er} Trimestre 2017	Variation 1 ^{er} trim 2018/ 1 ^{er} trim 2017	Année 2017
Revenus	Total	DT	529 743 146	471 230 518	12%	2 003 243 290
	Local	DT	463 965 894	411 990 127	13%	1 753 404 069
	Export	DT	65 777 252	59 240 391	11%	249 839 221

Production		DT	536 146 309	466 859 239	15%	1 987 289 551
------------	--	----	-------------	-------------	-----	---------------

Investissements

Investissements		DT	20 762 959	19 977 881	4%	196 447 590
-----------------	--	----	------------	------------	----	-------------

Dettes Bancaires

		Unité	1 ^{er} Trimestre 2018	1 ^{er} Trimestre 2017	Variation 1 ^{er} trim 2018/ 1 ^{er} trim 2017	Année 2017	Variation par rapport 31/12/2017
Endettement	CMT	DT	318 856 471	282 457 539	13%	349 291 033	-9%
	CCT	DT	339 464 632	163 293 370	108%	299 713 867	13%
	Total	DT	658 321 103	445 750 909	48%	649 004 900	1%

Unité dinars

En termes de revenus : les revenus globaux de PGH ont augmenté, durant le 1^{er} trimestre 2018, de 12% par rapport à ceux de la même période 2017, cette augmentation s'explique par la hausse des ventes de tous les métiers du groupe, à l'exception du secteur immobilier.

En termes d'investissements : les investissements réalisés, durant ce 1^{er} trimestre 2018, ont atteint 20,7 Millions de Dinars contre 19,9 Millions de Dinars pour la même période en 2017. La plus grande partie de ces investissements, soit 41%, est affectée au métier de l'intégration avicole (8,5 Millions de Dinars pour achever la nouvelle usine d'aliments et les nouveaux

- Suite -

centres d'élevage) et 26% pour le métier Produits de grande consommation soit 5,3 Millions de dinars.

Faits saillants du 1^{er} trimestre 2018, par métier :

Les plus importantes hausses de revenus ont concerné :

1- AVICULTURE: augmentation de 13.4 Millions de Dinars soit + 6%.

Cette importante progression des ventes a concerné les produits avicoles suivants : L'aliment, viande de volailles et dérivés, poussins et œufs de consommation.

2- PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION: augmentation de 8,5 Millions de Dinars soit +11 %.

Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse de la vente locale (+15%).

3- EMBALLAGE: augmentation de 8,7 Millions de Dinars soit + 24%.

Ce métier a connu une reprise des ventes, avec une hausse remarquable de 24%, suite à l'amélioration de la productivité de toutes les usines et l'importante reprise des ventes export qui ont augmenté de 21%.

4- COMMERCE & SERVICES: augmentation de 13,5 Millions de Dinars soit + 28%.

Ce métier a enregistré de bonnes performances au niveau des ventes des matières premières sur le marché local ainsi que la hausse des ventes export.

5- MATERIAUX DE CONSTRUCTION: augmentation de 6,7 Millions de Dinars soit + 18%.

La hausse des revenus provient de l'amélioration des ventes des briques rouge sur le marché local (+ 25 %).

6- TRANSFORMATION D'ACIER : augmentation de 9 Million de Dinars soit +26 %.

Cette hausse a touché essentiellement les ventes export (+56%).

7- BOIS & BIENS D'EQUIPEMENT: augmentation de 1,7 Million de Dinars soit +9%.

Cette progression s'explique notamment par la hausse de vente locale des produits électro-ménagers.

Les plus importantes baisses de revenus ont concerné :

5- IMMOBILIER: régression de 3 Million de Dinars soit -70%.

Les revenus de ce métier proviennent des ventes des projets de promotion immobilière.

- Suite -

B-Indicateurs par métier :

METIER	Indicateurs		Unité	1 ^{er} Trimestre 2018	1 ^{er} Trimestre 2017	Variation 1 ^{er} trim 2018/ 1 ^{er} trim 2017	Année 2017
Intégration Avicole	Revenus	Total	DT	224 031 094	210 581 910	6%	769 739 874
		Local	DT	220 399 599	206 480 906	7%	798 499 619
		Export	DT	3 631 495	4 101 004	-11%	23 797 015
	Production		DT	225 375 281	206 370 272	9%	805 490 701
	Investissements		DT	8 535 811	12 531 701	-32%	67 942 411
	Endettement	CMT	DT	151 278 998	103 944 827	46%	165 718 441
		CCT	DT	113 300 663	33 892 223	234%	100 033 337
Produits de grande consommation	Revenus	Total	DT	89 129 905	80 610 079	11%	367 486 913
		Local	DT	60 579 907	52 809 294	15%	256 205 621
		Export	DT	28 549 998	27 800 785	3%	111 281 292
	Production		DT	90 912 503	82 222 281	11%	375 136 651
	Investissements		DT	5 340 752	1 437 277	272%	47 246 722
	Endettement	CMT	DT	44 761 161	49 160 598	-9%	49 033 573
		CCT	DT	28 461 986	-7 416 822	284%	25 129 133
Transformation d'acier	Revenus	Total	DT	44 261 002	35 181 787	26%	155 843 475
		Local	DT	23 408 083	21 793 511	7%	86 969 887
		Export	DT	20 852 919	13 388 276	56%	68 873 588
	Production		DT	47 359 272	35 885 423	32%	159 100 345
	Investissements		DT	2 815 706	353 887	696%	21 863 010
	Endettement	CMT	DT	21 941 497	24 821 687	-12%	24 035 793
		CCT	DT	41 979 507	37 857 445	11%	37 063 774
Emballage	Revenus	Total	DT	45 439 905	36 747 155	24%	146 586 289
		Local	DT	34 341 476	27 588 462	24%	113 006 946
		Export	DT	11 098 429	9 158 693	21%	33 579 343
	Production		DT	44 531 107	37 114 627	20%	148 102 152
	Investissements		DT	757 474	881 910	-14%	11 219 436
	Endettement	CMT	DT	27 701 905	28 391 224	-2%	30 346 027
		CCT	DT	38 189 265	5 724 208	567%	33 717 363
Matériaux de construction	Revenus	Total	DT	44 406 545	37 687 218	18%	163 744 897
		Local	DT	43 267 751	35 991 553	20%	158 608 235
		Export	DT	1 138 794	1 695 665	-33%	5 136 662
	Production		DT	45 294 676	35 425 985	28%	153 920 203
	Investissements		DT	2 453 732	1 558 502	57%	28 423 698
	Endettement	CMT	DT	10 101 925	35 006 113	-71%	11 066 145
		CCT	DT	16 020 508	4 463 614	259%	14 144 532

- Suite -

METIER	Indicateurs		Unité	1 ^{er} Trimestre 2018	1 ^{er} Trimestre 2017	Variation 1 ^{er} trim 2018/ 1 ^{er} trim 2017	Année 2017
Commerce & Services	Revenus	Total	DT	61 238 272	47 747 568	28%	243 288 615
		Local	DT	61 149 848	46 051 903	33%	239 320 805
		Export	DT	88 424	1 695 665	-95%	3 967 810
	Production		DT	61 238 272	46 983 974	30%	240 725 729
	Investissements		DT	529 857	2 175 821	-76%	17 671 221
	Endettement	CMT	DT	30 390 764	28 419 933	7%	33 291 535
		CCT	DT	83 452 815	67 803 527	23%	73 680 624
Bois & Bien d'Equipement	Revenus	Total	DT	19 877 485	18 187 580	9%	81 730 268
		Local	DT	19 460 292	16 787 277	16%	78 526 757
		Export	DT	417 193	1 400 303	-70%	3 203 511
	Production		DT	20 076 260	18 369 456	9%	82 547 571
	Investissements		DT	326 557	1 037 638	-69%	2 072 522
	Endettement	CMT	DT	3 086 196	5 783 402	-47%	3 380 771
		CCT	DT	12 295 272	8 310 625	48%	10 855 515
Immobilier	Revenus	Total	DT	1 358 938	4 487 221	-70%	22 266 199
		Local	DT	1 358 938	4 487 221	-70%	22 266 199
		Export	DT	0	0		0
	Production		DT	1 358 938	4 487 221	-70%	22 266 199
	Investissements		DT	3 070	1 145	168%	8 570
	Endettement	CMT	DT	29 594 025	6 929 755	327%	32 418 748
		CCT	DT	5 764 616	12 658 550	-54%	5 089 589

Métier	Désignations	1 ^{er} trimestre 2018			Solde		
		2017	2018	Variation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2018	Variation
PGH « prestations de service »	Total Revenus	3 941 678	4 817 178	22%	3 941 678	4 817 178	22%
	Revenus des prestations	3 941 678	4 806 719	22%	3 941 678	4 806 719	22%
	Revenus des Participations	0	10 458	0%	0	10 458	0%
	Charges d'exploitation	2 250 310	2 481 597	10%	2 250 310	2 481 597	10%
	Prise de participation dans les entreprises du Groupe de la période	2 411 824	-990 205	-141%	2 411 824	-990 205	-141%
	Placements a court terme	320 000	-50 000	-116%	320 000	-50 000	-116%
	Solde liquidités et équivalents de liquidités	39 758	65 878	66%	39 758	65 878	66%
	TOTAL des Actifs	409 822 303	456 954 466	12%	409 822 303	456 954 466	12%

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER**

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018 :

Indicateurs	1 ^{er} trimestre			Année 2017 ^(*)
	2018	2017	var en %	
Production Kraft (en tonnes)	5 729	7 252	-21%	24 227
Production Testliner (en tonnes)	8 637	6 029	43%	26 763
I.Total Production en tonnes	14 366	13 281	8%	50 990
CA Kraft	12 629 313	10 071 836	25%	48 917 041
CA Testliner	10 185 112	5 325 457	91%	26 384 804
CA Energie	648 831	687 124	-6%	2 308 926
Autres	98 753	104 038	-5%	434 699
II. Total Chiffre d'affaires (en DT)	23 562 009	16 188 456	46%	78 045 469
CA local	22 061 187	15 216 469	45%	73 709 030
CA export	1 500 822	971 987	54%	4 336 440
III. Investissements (en DT)	937 481	455 595	106%	21 346 713
En dettement à moyen et long terme	13 181 524	4 629 714	185%	13 608 571
Emprunts à moins d'un an	1 708 190	1 708 190	0%	1 708 190
Autres (découvert, escompte, financement de stock)	20 356 723	19 958 333	2%	23 257 040
IV. Endettement (en DT)	35 246 438	26 296 237	34%	38 573 801
V. Trésorerie (en DT)	10 423 356	81 314		13 424 397

(*) Chiffres 2017 audités.

Commentaires :

- i. La production globale réalisée durant le 1^{er} trimestre 2018 est en progression de 8% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année 2017 suite à une augmentation de la production de papier pour onduler de 43% et une baisse de la production de papier Kraft de 21%.
- ii. Le chiffre d'affaires réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2018 est en hausse de 46 % comparé à la même période de l'année 2017 pour s'établir à 23,6 millions de dinars contre 16,2 millions de dinars au cours du 1^{er} trimestre 2017 et ce suite à une augmentation du chiffre d'affaires généré par le papier kraft de 25% et celui du papier pour ondulé de 91%.
- iii. L'endettement de la société est passé de 26.296 KDT au 31/03/2017 à 35.246 KDT au 31/03/2018 soit une augmentation de 8.950 KDT résultant principalement de :
 - Recours à de nouveaux crédits à moyen et long terme à hauteur de 10.260 KDT ayant servi à financer les investissements réalisés en 2017 dans le cadre du projet de transformation de la machine PM2;
 - Remboursement de crédits à moyen et long terme à concurrence de 1.780 KDT ;
 - Maintien de l'encours escompte au niveau de 15 millions de dinars ;
 - Maintien de l'enveloppe financement de stocks au niveau de 5.000 KDT.
- iv. La trésorerie positive de 10.423 KDT au 31/03/2018 correspond essentiellement à un placement sur 6 mois de 10.000 KDT.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société CARTHAGE CEMENT**

Siège social : Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

INDICATEURS D'ACTIVITES AU 31 MARS 2018
--

	1 ^{ER} Trimestre 2018	1 ^{ER} Trimestre 2017	Evolution Trimestrielle	Au 31/12/2017
PRODUCTION				
Agrégats en tonnes	1 137 913	849 693	34%	4 309 860
Ready Mix en m3	38 667	49 297	-22%	173 239
Clinker n tonnes	352 118	156 033	126%	1 261 594
Ciments en tonnes	266 664	381 129	-30%	1 419 562
CHIFFRES D'AFFAIRES				
Agrégats HTVA	6 877 443	5 053 950	36%	25 365 661
Ready Mix HTVA	4 275 245	5 114 863	-16%	17 892 516
Export Clinker HTVA	16 261 544	0	100%	0
Ciments Local HTVA	30 448 285	33 974 985	-10%	125 221 298
Export ciments HTVA	0	2 202 971	-100%	4 447 788
TOTAL	57 862 517	46 346 769	25%	172 927 264
INVESTISSEMENTS				
Investissements HTVA	1 991 747	2 376 488	-16%	12 268 252
ENDETTEMENT				
Endettement	535 142 699	511 389 698	5%	525 313 423

NB : Les chiffres au 31/12/2017 non audités.

- Suite -

Commentaires sur les indicateurs :

Carthage Cement enregistre une progression en chiffre d'affaire de 25% pour le premier trimestre 2018 et ce malgré l'arrêt de l'activité ciment déclenché le 15/03/2018 suite à l'incident social survenu entre la société sous-traitante NLS et quelques ouvriers et qui s'est poursuivi jusqu'au 15/04/2018.

Activité Agrégats : Au premier trimestre 2018, l'activité a connu une nette progression par rapport à la même période de l'exercice précédent, de +34% en production et +36% en chiffre d'affaires passant de 5,054 MTND en 2017 à 6,877 MTND en 2018.

Activité Ciment : Pour le premier trimestre, la production du clinker a enregistré une progression de 126% par rapport au premier trimestre de 2017 et s'est caractérisé par le démarrage de la réalisation du premier contrat d'exportation du clinker (9 navires) qui a généré 16,261 MTND de chiffres d'affaires.

Le chiffre d'affaires du ciment sur le marché local a atteint 30,448 MTND contre 33,974 MTND en 2017, soit une baisse de -10% due à l'arrêt des ventes durant les deux dernières semaines du mois de Mars.

Carthage Cement achèvera l'exécution du premier contrat d'exportation du clinker avant la fin du premier semestre 2018.

Activité Ready Mix : Au premier trimestre 2018, l'activité a été partiellement affectée par rapport à la même période de l'exercice précédent, engendrée par les perturbations des transferts du ciment pour la centrale qui ont été interrompus durant la deuxième quinzaine du mois de Mars suite à l'incident survenu à la cimenterie.

Les Investissements au 31/03/2018 ont atteint 1,991 MTND.

L'endettement : l'endettement global au 31/03/2018 s'élève à 535,143 MTND, contre 525,313 au 31/12/2017, soit une hausse de 1,8%.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**HEXABYTE**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

La société HEXABYTE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	1 ^{er} Trimestre			Exercice 2017**
	2018*	2017	VAR 18/17	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)	2 084 961	1 980 976	5,2%	7 503 803
Revenus ADSL résidentiel	1 409 651	1 300 539	8,4%	4 728 702
Revenus XDSL Entreprises & Noms de domaine	271 535	239 378	13,4%	1 576 487
Ventes Tablettes & Solutions surveillance IP	401 752	439 042	-8,5%	1 173 591
Revenus divers	2 023	2 018	0,3%	25 024
Produits des placements	80 247	72 514	10,7%	484 420
Charges financières (dont loyers de leasing)	689	1 055	-34,7%	63 744
Charges d'exploitation hors amortissements et provisions (2)	1 017 572	992 511	2,5%	5 878 812
Dont charges du personnel	301 211	306 143	-1,6%	1 456 697
Dont autres charges d'exploitation	149 933	146 806	2,1%	660 641
EBITDA(3)= (1)-(2)	1 067 389	988 465	8,0%	1 624 991
Marge d'EBITDA (3)/(1)	51%	50%	1,3%	22%

(*) Ces chiffres sont extraits des situations comptables provisoires arrêtées à cette date.

(**) Les chiffres de 2017 sont extraits de la situation comptable après audit du CAC

I. Produits d'exploitation

Sur les trois premiers mois de l'année 2018, le chiffre d'affaires s'est établi à 2,084 millions de dinars, contre 1,980 millions de dinars au 31 mars 2017, soit une évolution globale de 5,2%, réalisée en raison notamment :

- d'une progression de 8,4% des revenus ADSL résidentiel, qui sont passées de 1,300 MDT au 31/03/2017 à 1,409 MDT au 31/03/2018.
- d'une croissance de 13,4% des revenus XDSL Entreprises, qui se sont établis à 0,271 MDT au 31/03/2018 contre 0,239 MDT au 31/03/2017.

II. Charges d'exploitation

- ♦ Les charges d'exploitation ont connu une hausse de 2,5%, durant le 1^{er} trimestre 2018, passant ainsi de 0,992 MDT au 31/03/2017 à 1,017 MDT au 31/03/2018.
- ♦ Le niveau global d'endettement au 31 mars 2018 s'est maintenu nul.

III. EBITDA

- ♦ L'EBITDA de la société Hexabyte au 31/03/2018 s'élève à 1,067 MTD contre 0,988 MTD au titre de l'année 2017, soit une évolution de 8%.
- ♦ Le taux de la marge d'EBITDA de la société Hexabyte au 31 mars 2018 s'est situé au même niveau que celui de la même période de l'exercice précédent, à savoir de 50%.

AVIS DE SOCIETES

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي - شارع 7 نوفمبر - مركز المدينة الدولي

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية لسنة 2018.

الوحدة: الدينار التونسي

الارقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية

السنة المحاسبية 2017 وقي	الثلاثية الاولى 2017	الثلاثية الاولى 2018	البيانات
15 600 000	15 600 000	15 600 000	راس مال الشركة
33 162 398	-	-	الاموال الذاتية قبل النتيجة
5 501 893	3 543 000	1 825 000	رقم المعاملات - عقود بيع -
2 460 000	1 115 000	1 100 000	شط القنطاوي-سكني-
3 041 893	2 428 000	725 000	بانوراما النصر-سكني-
25 134 300	-	1 220 400	الخزامي وعود بيع
42 800	8 390	10 800	مداخيل اخرى
424 259	-	-	القيمة المضافة الخام
432 119	-	-	الزائد الخام للاستغلال
11 747 322	8 989 013	12 707 915	مخزون في طور الإنجاز (مشروع الخزامي)
11 661 937	13 067 108	10 298 327	مخزون جاهز-معروض للبيع
7 217 000	7 737 704	6 617 000	بانوراما النصر-سكني-
3 066 000	3 977 049	2 302 390	شط القنطاوي
1 378 937	1 352 355	1 378 937	اخرى
15 539 118	15 539 118	15 539 118	مخزون الاراضي
10 889 615	10 889 615	10 889 615	الاصول المالية
3 998 602	6 102 393	1 063 197	مستحقات الحرفاء
10 898 608	8 605 638	11 724 998	تسيقات الحرفاء
3 519 275	3 549 500	4 231 316	تسبقة لشراء اراضي
6 970 076	-	8 168 000	قروض بنكية طويلة المدى
4 832 657	10 898 608	3 581 533	قروض قصيرة المدى

- تم ابرام وعود بيع بقيمة 1.220 مليون دينار بمشروع الخزامي خلال الثلاثية الأولى من سنة 2018 .

- تم خلاص قسط لشراء ارض بقيمة 712 041 دينار .

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Équipement – STEQ**

Siège Social : 8, rue 8601, Z.I Charguia I BP N°746 – 1080 Tunis –

La Société Tunisienne d'Équipement – STEQ – publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

NATURE DE L'INDICATEUR	UNITE	1 ^{er} TRIMESTRE		EXERCICE
		2018	2017	2017(*)
REVENUS (H.T)	Dinar	10 342 000	11 893 597	43 729 149
COÛT D'ACHAT MSES VENDUES (1)	Dinar	7 769 000	9 338 051	33 514 695
CHARGES FINANCIÈRES (2)	Dinar	777 000	802 856	6 424 696
PRODUITS FINANCIERS	Dinar	3 388 000	0	3 580 352
TRESORERIE NETTE	Dinar	-1 495 000	-2 221 102	-1 276 504
DELAI MOYEN REGL. FOURNISSEURS	Jours	87		87
NOMBRE DE POINTS DE VENTE	-	1		1
SURFACE TOTALE DE VENTE	m ²	1600		1 600
MASSE SALARIALE (3)	Dinar	812 000	900 151	3 981 286
EFFECTIF MOYEN (4)	Agent	-22		130

NB : Les indicateurs de l'exercice 2017, à caractère comptable, ont été ajustés suite à l'arrêt des états financiers 2017.

(1) : Coût des ventes.

(2) : Charges financières = Charges d'intérêts + Pertes de change - Gains de change. Les provisions pour dépréciation financière des titres de participation, comptabilisées au niveau des charges financières nettes, n'ont pas été prises en compte au niveau de cette rubrique.

(3) : Masse salariale = Charges de personnel - Provisions primes annuelles d'intéressement - Valorisation congés - Assurance Groupe.

(4) : Variation par rapport au trimestre précédent.

Commentaires & faits saillants du premier trimestre 2018 :

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2018 a diminué de 13.04% par rapport à la même période en 2017. Cette diminution résulte d'une démarche volontaire de maîtrise de risques et de réduction du volume d'engagement de certains clients
- L'évolution des produits financiers provient de la plus-value réalisée suite à la cession de la deuxième tranche des actions dans le capital de la société « PMA » soit 3 382 516 DT.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Automobiles Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La Société ARTES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2018	1 ^{er} Trimestre 2017	Au 31/12/2017
Total des revenus	46 682 254	70 249 431	215 533 408
Coût d'achat des marchandises vendues	37 952 703	58 350 001	177 055 667
Charges financières	-18 426	-22 942	123 250
Produits financiers	1 806 567	1 438 669	10 566 469
Trésorerie nette	99 117 183	113 332 466	91 383 957
Délai moyen règlement fournisseurs	140	145	140
Masse salariale	1 440 774	1 712 200	6 395 302
Effectif moyen	220	218	220
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	27	25	27
Surface totale des points de vente en M ² (compte non tenu des dépôts de stocks)	30 215	28 610	30 215

Faits saillants :

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2018 s'est élevé à 46,582 Millions de dinars contre 70,249 Millions de dinars au 31/03/2017, soit une diminution de 23,667 Millions de dinars soit -33,69%. Cette baisse est essentiellement due à un comparatif défavorable, puisqu'en 2017 le quota annuel des voitures populaires a été facturé au 1er trimestre.
- La marque RENAULT s'est adjugée, la position de leader sur le marché de Véhicules Particuliers au 31/03/2018, avec 897 immatriculations et une part de marché de 11,13%.
- Le Groupe ARTES (Marques Renault/Dacia/Nissan/Lada) est leader par groupe sur le marché des Véhicules Légers (VP+VU) au 31/03/2018, avec 1 816 immatriculations et une part de marché de 14,97%.
- Dans un environnement et un marché qui s'annoncent difficiles, ARTES a continué à maîtriser ses frais de fonctionnement, et le premier trimestre a vu la masse salariale baisser de 17% à 1,441 MDT au lieu de 1,712 MDT en 2017.
- Augmentation des produits de placement au 31/03/2018 par rapport au 31/12/2017 de 25,57% soit 367,898 Milles Dinars, pour atteindre 1,806 Millions de Dinars.

* Les chiffres de l'année 2017 sont des chiffres définitifs.

** Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Les Ateliers Mécaniques du Sahel S.A.**

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun-B.P.63-4018 Sousse -Tunisie

Les Ateliers Mécaniques du Sahel publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2018

	Unités	1 ^{er} Trimestre			Exercice
		2018	2017	%	2017
Chiffre d'affaires	DT	4 970 631	8 456 086	-41%	22 741 486
Chiffre d'affaires local	DT	4 935 558	8 425 861	-41%	22 306 752
Chiffre d'affaires à l'exportation	DT	35 073	30 225	16%	434 734
Production	DT	5 068 377	10 184 543	-50%	29 194 202
Investissements	DT	58 134	43 763	33%	689 294
Investissements corporels et incorporels	DT	58 134	43 763	33%	689 294
Structure de l'endettement	DT	35 386 864	31 914 286	11%	37 794 424
Endettement à LMT	DT	8 502 041	7 825 078	9%	15 414 281
Endettement à CT	DT	20 407 516	18 044 487	13%	18 017 785
Découverts bancaires	DT	6 477 307	6 044 721	7%	4 362 358

(1) Les chiffres de l'exercice 2017 sont les données comptables provisoires au 31/12/2017 avant rapport des commissaires aux comptes.

Commentaires :**CHIFFRE D'AFFAIRES**

➤ À la clôture du premier trimestre 2018, la société les Ateliers Mécaniques du Sahel a réalisé un chiffre d'affaires de 4 971mDT contre 8 456mDT au 31 mars 2017, enregistrant ainsi une réduction de 41% expliquée par :

- L'absence de facturation pour les marchés publics,
- La régression de la demande du marché, influencée par la situation économique du pays et particulièrement le secteur de l'immobilier,
- La forte progression de l'importation des produits turcs sur le marché local,

- Suite -

- La distribution sur le marché des produits "AMS" contrefaits en provenance de la chine et en tout impunité,
- La perte de nouveaux appels d'offres publics au profit des sociétés turques qui exercent la politique du « Dumping » sur nos marchés et aucune politique de la protection des industries locales n'est en place.

PRODUCTION

- À la clôture du premier trimestre 2018, la valeur de la production finie a enregistré une régression de 50% par rapport au 31 mars 2017, en affichant une valeur de 5 068mDT contre 10 184mDT pour la même période de l'année 2017.
Cette baisse de la production est engendrée par le retard dans la livraison des matières premières à cause des grèves répétitives aux ports.

INVESTISSEMENTS

- Les investissements cumulés (incorporels & corporels) ont atteint 58mDT à la clôture du premier trimestre 2018, contre 43mDT pour la même période de l'année 2017, soit une augmentation de 33%.

ENDETTEMENT

- La valeur de l'endettement bancaire de la société au 31 mars 2018 s'élève à 35 387mDT contre 31 914mDT pour la même période de l'année 2017 enregistrant ainsi une augmentation de 11% par rapport au premier trimestre 2017 et enregistrant aussi une diminution de 6% par rapport à l'endettement bancaire de la société au 31/12/2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8080 Nabeul

La société GIF FILTER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

	Unité	1 ^{er} Trimestre			Exercice 2017
		2018	2017	Variation en %	
Chiffre d'affaires	DT	3 170 501	3 854 690	-18%	13 779 069
<i>Ventes locales</i>	DT	2 607 161	2 792 381	-7%	10 870 272
<i>Ventes à l'exportation</i>	DT	563 340	1 062 309	-47%	2 908 797
Production	Unité	585 586	608 582	-4%	2 231 177
Investissements	DT	139 816	552 359	-75%	1 209 998
Structure de l'endettement	DT	2 574 821	2 309 659	11%	2 634 601
<i>Endettement à LMT</i>	DT	2 153 675	1 892 634	14%	2 032 172
<i>Endettement à CT</i>	DT	421 146	417 025	1%	602 429
Trésorerie nette	DT	3 029 844	3 444 386	-12%	3 282 447

- (1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2018, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.
- (2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2017 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats Financiers.
- (3) Méthodes de calcul
 - Endettement à LMT : Echéances à plus d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;
 - Endettement à CT : Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;
 - Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités + Placements et autres actifs financiers – Découverts bancaires.

- Suite -

Commentaires :

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus de la société ont enregistré une baisse de 684 189 dinars, soit -18 % sur le premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2017.

Cette diminution s'explique par :

- Une baisse du chiffre d'affaires local de 7% due à une baisse du chiffre d'affaire des grossistes liée à la conjoncture défavorable du marché.
- Une baisse du chiffre d'affaires à l'export de 47% , essentiellement par l'impact de l'arrêt des commandes des clients algériens qui représentent près de 40% du chiffre d'affaires , suite aux nouvelles restrictions d'importations qui ont été instruites par les autorités algériennes concernant les nouveaux modes de paiements et le blocage des fonds.

Malgré cela, Les perspectives d'export pour le deuxième trimestre s'annoncent prometteuses avec la confirmation de commandes de la part d'importants clients potentiels européens, ainsi que le recrutement d'un nouveau responsable export pour développer le marché africain.

PRODUCTION

La production en quantité au 31/03/2018 a enregistré une légère baisse de 22 996pièces soit 4 % par rapport à la même période de l'année 2017.

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le premier trimestre 2018 ont totalisé la somme de 139 816dinars et correspondent à :

- L'acquisition de matériel et outillages industriels pour 36 067 dinars correspondant à une ligne de plissage qui fait partie du plan de mise à niveau.
- L'acquisition de matériel informatique et équipements de bureau pour une valeur de 1615 dinars.
- L'acquisition de matériel roulant pour 102 134 dinars par crédit leasing.

ENDETTEMENT

L'endettement a enregistré une légère baisse par rapport au 31/12/2017 qui constitue le solde entre la baisse des échéances à moins d'un an suite aux règlements des crédits leasing anciens et les nouvelles acquisitions leasing en 2018.

TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette de la société s'élève à 3 029 844 DT au 31/03/2018 contre 3 282 447 DT au 31/12/2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK
Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018 :

Indicateurs :

(En milliers de dinars)

	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Evolution Mars 18- Mars 17	Au 31/12/2017
1- Produits d'exploitation bancaire	128 550	95 658	128 550	95 658	32 892	438 929
*Intérêts	85 119	61 313	85 119	61 313	23 806	273 599
*Commissions en produits	15 029	13 855	15 029	13 855	1 174	59 353
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	28 402	20 490	28 402	20 490	7 912	105 977
2- Charges d'exploitation bancaire	63 485	42 663	63 485	42 663	20 822	202 614
*Intérêts encourus	60 937	40 650	60 937	40 650	20 287	192 193
*Commissions encourues	2548	2013	2 548	2 013	535	10 421
3- Produit Net Bancaire	65 065	52 995	65 065	52 995	12 070	236 315
4- Autres produits d'exploitation	27	26	27	26	1	109
5- Charges opératoires, dont:	36 222	30 023	36 222	30 023	6 199	134 727
*Frais de personnel	21 213	18 858	21 213	18 858	2 355	81 525
*Charges générales d'exploitation	11 668	8 283	11 668	8 283	3 385	40 205
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 397 230	1 346 286	50 944	1 515 013
*Portefeuille-titres commercial			880 087	843 541	36 546	1 021 409
*Portefeuille-titres d'investissement			517 143	502 745	14 398	493 604
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 281 369	3 657 794	623 575	4 060 300
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 502 101	3 942 076	560 025	4 689 210
*Dépôts à vue			1 518 079	1 216 837	301 242	1 608 011
*Dépôts d'épargne			1 021 764	892 667	129 097	992 975
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			255 774	153 566	102 208	248 017
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan(*)			581 734	572 690	9 044	562 137

(*) Avant répartition du résultat

- Suite -

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Mars 2018

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

- Suite -

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

- Suite -

2-2. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 Mars 2018.

Au terme du **premier trimestre 2018**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.281,4MD** à fin mars 2018 contre **3.657,8MD** au **31/03/2017**, soit une augmentation de **17,05%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.502,1 MD** au **31-03-2018** contre **3.942,1 MD** à fin mars 2017 soit une hausse de **14,21 %**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.518,1 MD** au **31/03/2018** contre **1.216,8 MD** à fin mars 2017, soit une augmentation de **24,76 %**.
 2. Une bonne progression des comptes épargne de **14,46 %** et dont le solde s'est établi à **1.021,8 MD** au **31/03/2018** contre **892,7 MD** au **31/03/2017**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **880,1 MD** à fin mars 2018 contre **843,5 MD** au **31/03/2017**, soit une hausse de **36,6MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **502,7 MD** au **31 mars 2017** à **517,1 MD** au **31 mars 2018**, soit une augmentation de **14,4MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **34,38%** pour atteindre **128,6MD** au **31/03/2018** contre **95,7MD** au **31/03/2017**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **63,5 MD** au **31 mars 2018** contre **42,7 MD** au **31 mars 2017** soit une hausse de **20,8 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-03-2018** s'est inscrit à **65,1 MD** contre **53 MD** pour la même période 2017, soit une évolution de **22,83%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **36,2 MD** à fin mars 2018 contre **30MD** à fin mars 2017 soit une augmentation de **20,67%**.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

IFAK INTERNATIONAL BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

	(Mt. en milliers de dinars)		
	<u>au</u> 31/03/2018	<u>au</u> 31/03/2017	<u>au</u> 31/12/2017
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 801	5 344	24 379
Marges et revenus assimilés	5 818	4 867	23 103
Commissions (en produits)	883	113	1 276
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	100	364	0
Revenus du portefeuille d'investissement	0	0	0
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 904	1 473	7 169
Marges encourus et charges assimilées	1 902	1 473	7 111
Commissions encourues	2	0	53
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	5
3) PRODUIT NET BANCAIRE	4 897	3 871	17 210
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	0	-	0
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	5 270	2 771	13 495
Frais de personnel	3 420	2 156	9 643
Charges générales d'exploitation	1 850	615	3 852
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	23 193	12 131	18 030
Portefeuille Titres Commercial	5 136	90	0
Portefeuille Titres d'Investissement	18 057	12 041	18 030
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	279 888	206 699	265 889
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :	139 721	0	103 748
Dépôts à vue	76 168	0	63 791
Comptes d'épargne	28 315	0	22 128
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	84 571	93 242	77 364
10) CAPITAUX PROPRES *	171 734	166 642	171 782

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période 2017 et 2018

- Suite -

ASPECTS ET METHODES COMPTABLES RETENUES :

1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

Les indicateurs d'activités trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la Loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

2. Méthodes comptables appliquées :

1) Règles de prise en compte des produits et charges :

Les produits et charges sont prises en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2) Provisions sur créances de la clientèle.

La provision est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

3) Portefeuille titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation et des fonds gérés.

LES FAITS SAILLANTS AU 31/12/2018 :

L'activité de la banque a été marquée au cours du premier trimestre 2018 par un développement notable de ses performances comme en témoignent l'évolution de ses principaux indicateurs suivants :

- Le démarrage effectif de 4 nouvelles agences venant consolider le réseau de la banque pour le porter à 24 agences couvrant l'ensemble du territoire du pays
- L'affermissement de l'activité de financement suite à l'accélération du rythme de déblocage tant ijara (+98%) que mourabaha (+60%)
- La poursuite de la mobilisation des dépôts à un rythme soutenu, soit de 34,2% avec une structure à prédominance de dépôts à vue et d'épargne (74%)
- L'augmentation du PNB de plus du quart (26,4%) à la faveur des produits de financements et des commissions induit par l'évolution de l'activité et ce parallèlement à l'augmentation des charges.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 15 Mars 2018 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 03 mai 2018 à 10 heures à l'Hôtel THE PEARL RESORT AND SPA Avenue Abdelhamid El KADHI Corniche Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2017.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice 2017.
- 3- Examen et Approbation des Etats Financiers consolidés relatifs à l'exercice 2017.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017.
- 7- Fixation des jetons de présence exercice 2017.
- 8- Questions diverses.
- 9- Formalités et pouvoirs.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécialement signé (signature légalisée) précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les rapports à soumettre aux délibérations de L'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 15 Mars 2018 a l'honneur de convoquer Les Actionnaires de la Société EURO-CYCLES en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 03 mai 2018 à 11.30 heures à l'hôtel THE PEARL RESORT AND SPA Avenue Abdelhamid el Kadhi Corniche Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 17 et 30 des statuts de la société.
- 2- Modifications corrélatives des statuts.
- 3- Formalités et pouvoirs.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécialement signé (signature légalisée) précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de L'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 mai 2018.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2017, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2017, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés 2017.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, décide d'affecter le Résultat net de l'exercice 2017, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2017 :	14 096 588 DT
- Résultats reportés 2016:	<u>15 534 798 DT</u>
	29 631 386 DT
- Résultat Distribuable	29 631 386 DT
- Dividendes en Dinars Tunisien :	12 150 000 DT
- Résultats reportés après affectation:	17 481 386 DT

Soit la distribution de 1,500 dinar par action.

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2018.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2016.

- Suite -

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice 2014	Néant
Exercice 2015	1 365 559 DT
Exercice 2016	14 169 239 DT

Cette résolution est adoptée à

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 6 250 DT (Six mille deux cent cinquante Dinars) brut soit 5 000 DT (Cinq Mille Dinars) net de tous impôts par Membre au titre des jetons de présence alloués aux Membres du conseil pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution est adoptée à

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2017 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 8 520 000 D.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2016 : 2 344,362 D
 - Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : 8 520 000,000 D
- d'où un Résultat Reporté avant affectation du résultat 2017 est de : 8 522 344,362 D

Cette résolution est adoptée à

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTUTILE	EXERCICE 2017
RESULTAT DE L'EXERCICE	115 527 946.299
REPORT A NOUVEAU	8 522 344.362
1 ER RELIQUAT	124 050 290.661
RESERVE LEGALE	6 202 514.533
2 ER RELIQUAT	117 847 776.128
DIVIDENDE à prélever sur le résultat de l'exercice	20 040 000.000
DIVIDENDE à prélever en franchise d'impôt	8 520 000.000
3 EME RELIQUAT	89 287 776.128
FONDS SOCIAL	850 000.000
4 EME RELIQUAT	88 437 776.128
RESERVE EXTRAORDINAIRE	54 930 000.000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	30 000 000.000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	3 500 000.000
5 EME RELIQUAT	7 776.128
REPORT A NOUVEAU	7 776.128
SOLDE	0.000

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 600 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du auprès de l'intermédiaire en bourse ou du détenteur du compte dépositaire des titres.

Les dividendes prélevés en franchise d'impôt, soit 8 520 000 DT sont réservés en priorité aux personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement des mandats de madame et messieurs :

- Mdini Jebari Amel.
- Mohamed Tahar Rajhi.
- Klibi Abderraouf.

- Suite -

En qualité d'Administrateurs représentant la participation publique, suivant la lettre du Ministre des finances N° du Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du groupe Horchani représenté par monsieur Rached Horchani. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de :

- Monsieur Mongi Ben Tkhayat en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans,

- Monsieur Achraf Ayadi en tant qu'administrateur indépendant et président du comité permanent d'audit interne, pour la même durée.

Le mandat de ces derniers expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي : 5، مكرر نهج محمد بدره -1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 25 أبريل 2017.

القرار الأول

بعد الاستماع إلى تلاوة كل من :

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2017 (القوائم المالية الفردية والمجمعة).
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2017 .

قررت الجلسة العامة العادية المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الفردية والمجمعة بالنسبة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017 بدون أيّ تحفظ.
تمّت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثاني

بعد الاستماع إلى تلاوة التقرير الخاص بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 الخاص بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصول 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وبالفصل 475 من نفس المجلة قررت الجلسة العامة العادية المصادقة على هذه الاتفاقيات.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثالث

بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2017 قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أيّ تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2017.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ.....

- Suite -

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرر توظيف النتيجة المالية كما يلي :

(بالدينارات)

-8.190.729,219	:	(+) ما تبقى من مرابيح 2016
782 461.844	:	(+) النتيجة الصافية لسنة 2017
-7408 267.380	:	(=) ما تبقى للترحيل

القرار الخامس

قررت الجلسة العامة العادية تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي يساوي ألف ديناراً (1.000,000د) تصرف لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة .

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تعيين المكتبين التاليين كمراقبي حسابات لبنك تونس والإمارات للمدّة النيابية 2018-2019-2020 :

1. مكتب نور الهدى هنان مقابل أتعاب سنوية طبقاً للجدول المرجعي المعمول به لمراقبي الحسابات زيادة على مبلغ 17 ألف دينار مقابل المهام الخاصة.

2. مكتب هشام شقير، مقابل أتعاب سنوية طبقاً للجدول المرجعي المعمول به لمراقبي الحسابات زيادة على مبلغ 20 ألف دينار مقابل المهام الخاصة.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السابع

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تعيين السيدين المتصرفين الممثلين عن الدولة التونسية : السيد مختار الحاجي عوضاً عن السيد محمد الطاهر بالأسود بعد تعيينه بتاريخ 22 جوان 2017 والسيد منير الرمضان عوضاً عن السيد مختار الحاجي بعد تعيينه بتاريخ 05 فيفري 2018 وذلك للفترة المتبقية من نيابتهم .

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ.....

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège social : Rue Hédi Noura-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Madame Nadia SOUDANI et ce, en remplacement de Madame Nahla RIAHI pour la durée du mandat restant à courir qui prend fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des articles 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2020:

Madame Nadia SOUDANI
Monsieur Borhène BOUALLEGUE
Banque Nationale Agricole
Société Immobilière et de Participation « SIMPAR »
Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »

- Suite -

Société ESSOUKNA
BNA CAPITAUX
Société de Promotion Immobilière EL MADINA
STAR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2017 ci-après :

Résultat d'exploitation :	111 107,699
Régularisation du résultat d'exploitation	- 50 861,493
Report à nouveau	40,807

Sommes distribuables	60 287,013
Dividendes au titre de l'exercice	60 275,072
Résultat reporté	11,941

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2017 à **1,958 dinar** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **8 mai 2018** aux guichets de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et de BNA CAPITAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 13 500 dinars brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2018**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligataire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateurs de Messieurs Mondher LAKHAL et Abderrazek HIDRI, en remplacement de Messieurs Faouzi GUEBLI et Jaleddine ZARGOUNI pour la durée du mandat restant à courir qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2017 ci-après :

Résultat d'exploitation :	14 491 075,057
Régularisation du résultat d'exploitation	-866 096,655
Report à nouveau	3,297

Sommes distribuables	13 624 981,699
Dividendes au titre de l'exercice	13 624 215,824
Résultat reporté	765,875

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2017 à **4,436 dinars** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA et BNAC à compter du **8 mai 2018**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 30 000 dinars brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,109	173,172		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,450	117,496		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,306	100,342		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,700	102,736		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,599	103,636		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,451	15,456		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,066	113,109		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,110	1,111		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,775	101,813		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,589	1,591		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,020	42,034		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,833	56,850		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,395	124,443		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,525	121,626		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,418	151,526		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	553,105	552,909		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	130,400	131,576		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,921	138,168		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,049	141,080		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,547	120,105		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	120,026	120,178		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,275	169,046		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,836	98,693		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,066	106,055		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	166,889	166,666		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	145,311	145,216		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,237	112,155		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,301	114,673		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,664	23,689		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2359,378	2339,727		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,949	128,341		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,440	159,833		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	190,644	194,098		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,541	18,790		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5369,554	5360,985		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,856	2,835	2,856		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,427	2,442		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,263	1,249		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,147	1,145		
40 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,178	1,177		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,185	1,182		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	126,698	126,508		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	121,821	123,163		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1108,430	1112,494		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,796	11,753		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,797	10,822		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,756	109,796
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,208	104,240
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,735	106,774
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,159	104,195
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,465	101,507
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,696	108,731
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,386	106,429
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,984	103,016
55 MILLENium OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,654	104,684
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,744	105,783
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,784	104,820
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,527	108,570
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,307	106,341
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,132	105,159
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,528	100,567
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,344	105,377
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,513	104,555
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,410	105,443
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,552	106,579
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,528	104,571
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,440	104,476
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,582	106,615
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,676	103,709

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,780	10,784
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,092	105,126
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,674	105,713
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,391	106,432
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,583	10,586
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,316	62,565
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,050	105,083
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,407	18,429
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	317,215	317,711
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,728	30,812
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2492,807	2492,272
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,000	76,276
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,642	57,750
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	115,301	115,543
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	104,691	105,425
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,167	11,182
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,029	12,055
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,246	15,311
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,440	14,559
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,786	15,847
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,472	13,503
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	159,295	159,250
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,468	148,503
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,520	9,521
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	121,838	122,388
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,549	93,199
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,900	97,358
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,833	98,870
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	112,660	113,407
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,025	98,774
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,574	10,546
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,898	105,992
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	169,222	165,300
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,153	112,580
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,959	112,494
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	117,933	118,382
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,615	214,256
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,095	191,725
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,842	163,860
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,138	24,157
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,526	149,579
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,269	118,935
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9274,834	9274,959
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,027	79,281
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1071,398	1072,085
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6088,440	6079,556
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5363,309	5415,042
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,218	102,285
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	124,625	124,430
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11980,480	11835,394

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 613 303,302 DT, un actif net de 609 308,709 DT et un bénéfice net annuel de 47 734,198 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Note sur les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois du "FCP KOUNOUZ " dans les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 Décembre 2017, 28 ,611% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport au plafond de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2018

Le commissaire aux comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Portefeuille titres	3.1	437 831,757	555 355,775
Actions cotées		283 292,331	352 831,070
Obligations des sociétés		36 952,632	48 448,656
Emprunts d'Etat		96 973,394	149 421,789
Titres des organismes de placement collectif		20 613,400	4 654,260
Placements monétaires et disponibilités	3.3	175 471,545	148 908,171
Placements monétaires		0,000	49 343,832
Disponibilités		175 471,545	99 564,339
Créances d'exploitation		0,000	0,000
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		613 303,302	704 263,946
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	1 544,968	1 803,584
Autres créditeurs divers	3.6	2 449,625	2 586,417
<i>TOTAL PASSIF</i>		3 994,593	4 390,001
<u>ACTIF NET</u>		609 308,709	699 873,945
Capital	3.7	591 887,837	682 769,827
Sommes distribuables	3.10	17 420,872	17 104,118
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		17 420,872	17 104,118
<u>ACTIF NET</u>		609 308,709	699 873,945
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			
		613 303,302	704 263,946

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Revenus du portefeuille titres	3.2	19 433,636	24 404,414
Dividendes actions cotées		9 823,500	12 656,900
Dividendes titres OPCVM		1 318,200	1 575,340
Revenus des obligations		1 911,056	2 483,166
Revenus des emprunts d'Etat		6 380,880	7 689,008
Revenus des placements monétaires	3.4	9 971,647	5 242,988
Revenus des billets de trésorerie		3 070,317	2 996,386
Revenus des dépôts à terme		0,000	566,491
Revenus des comptes à vue		6 901,330	1 680,111
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		29 405,283	29 647,402
Charges de gestion des placements	3.8	6 427,667	7 467,476
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		22 977,616	22 179,926
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.9	3 031,161	3 345,398
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		19 946,455	18 834,528
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 525,583	-1 730,410
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.10	17 420,872	17 104,118
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 525,583	1 730,410
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		27 478,940	39 121,765
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		865,371	-10 721,366
Frais de négociation des titres		-556,568	-1 198,471
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		47 734,198	46 036,456

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	47 734,198	46 036,456
Résultat d'exploitation	19 946,455	18 834,528
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 478,940	39 121,765
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	865,371	-10 721,366
Frais de négociation des titres	-556,568	-1 198,471
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-138 299,434	-114 778,914
Souscriptions	129 125,530	13 095,549
- Capital	85 800,000	8 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	41 552,169	3 875,829
- Régularisation des sommes distribuables	1 773,361	319,720
Rachats	267 424,964	127 874,463
- Capital	175 500,000	88 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	87 627,566	37 724,333
- Régularisation des sommes distribuables	4 298,944	2 050,130
- Droits de sortie	-1,546	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-90 565,236	-68 742,458
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	699 873,945	768 616,403
En fin de l'exercice	609 308,709	699 873,945
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	4 704	5 496
En fin de l'exercice	3 807	4 704
VALEUR LIQUIDATIVE	160,049	148,782
TAUX DE RENDEMENT	7,57%	6,39%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 437 831,757 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2017	% actif
<u>Actions</u>	48 957	289 369,380	283 292,331	46,191%
AMEN BANK	1 320	30 663,613	31 055,640	5,064%
BNA	5 000	48 245,885	58 630,000	9,560%
NBL AA	6 475	46 434,545	32 122,475	5,238%
SIAME	26 000	86 738,581	60 918,000	9,933%
SOTIPAPIER	3 500	15 155,816	12 001,500	1,957%
UIB	2 662	38 195,340	59 676,716	9,730%
WIB	4 000	23 935,600	28 888,000	4,710%
<u>Titres OPCVM</u>	200	20 995,200	20 613,400	3,361%
Actions des SICAV	200	20 995,200	20 613,400	3,361%
AL HIFADH SICAV	200	20 995,200	20 613,400	3,361%
<u>Obligations de sociétés</u>	590	35 400,000	36 952,632	6,025%
Emprunt des sociétés	590	35 400,000	36 952,632	6,025%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	3 000,000	3 098,520	0,505%
EO MODERN LEASING 2012	540	32 400,000	33 854,112	5,520%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	90	101 205,000	96 973,394	15,812%
Emprunt d'Etat	90	101 205,000	96 973,394	15,812%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	96 973,394	15,812%
Total		446 969,580	437 831,757	71,389%

Les entrées en portefeuille titres en 2017 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	31 331,400
Obligations sociétés	-
Actions SICAV	31 492,800
Total	62 824,200

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession/Remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	126 163,476	130 990,650	4827,174
Obligations sociétés	11 000,000	11 000,000	-
BTA	53 750,000	50 000,000	-3 750,000
Actions SICAV	15 130,538	14 918,735	-211,803
Total	206 044,014	206 909,385	865,371

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 19 433,636 Dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2016
<u>Dividendes</u>	11 141,700	14 232,240
- des actions admises à la cote	9 823,500	12 656,900
- des Titres OPCVM	1 318,200	1 575,340
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	8 291,936	10 172,174
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>1 911,056</u>	<u>2 483,166</u>
- intérêts	1 911,056	2 483,166
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>6 380,880</u>	<u>7 689,008</u>
- intérêts	6 380,880	7 689,008
- primes de remboursement	0,000	0,000
Total	19 433,636	24 404,414

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 175 471.545 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2017	% actif
Disponibilité	175 471,545	175 471,545	28,611%
Dépôts à vue	155 500,121	155 500,121	25,355%
Sommes à l'encaissement	19 971,424	19 971,424	3,256%
Sommes à régler	0,000	0,000	0,000%
Total	175 471,545	175 471,545	28,611%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2017 à 9 971,647 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2016
Intérêts des billets de trésorerie	3 070,317	2 996,386
Intérêts des dépôts à terme	0,000	566,491
Intérêts des comptes courants	6 901,330	1 680,111
Total	9 971,647	5 242,988

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 1 544,968 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Commission distributeurs (TSB et TSI)	540,742	631,254
Commission gestionnaire (TSI)	617,986	721,433
Commission dépositaire (TSB)	386,240	450,897
Total	1 544,968	1 803,584

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2 449,625 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	51,095	58,867
Etat impôts à payer	-11,365	18,761
Honoraires commissaire aux comptes	2409,895	2 508,789
Total	2 449,625	2 586,417

Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -11,365 DT résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

	2017	2016
<u>Capital initial au 01-01</u>		
Montant (en nominal)	470 400,000	549 600,000
Nombre de titres	4 704	5 496
Nombre de porteurs de parts	67	89
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	85 800,000	8 900,000
Nombre de parts émises	858	89
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	175 500,000	88 100,000
Nombre de parts rachetées	1 755	881
<u>Capital au 31-12</u>		
Montant (en nominal)	380 700,000	470 400,000
Sommes non distribuables	211 187,837	212 369,827
Montant du capital au 31-12	591 887,837	682 769,827
Nombre de parts	3 807	4 704
Nombre de porteurs de parts	60	67

3.7.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	2017	2016
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	-403,122	-360,960
Variation de plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	25 293,337	40 921,632
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'actions et droits	4 827,174	-10 713,356
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts d'Etat	2 588,725	-1 438,907
Plus ou moins-values réalisées sur emprunts d'Etat	-3 750,000	0,000
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	-211,803	-8,010
Frais négociation de titres	-556,568	-1 198,471
Droits de sortie	1,546	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	27 789,289	27 201,928
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	229 473,945	219 016,403
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	41 552,169	3 875,829
Régularisations sommes non distribuables rachats	-87 627,566	-37 724,333
Total sommes non distribuables	211 187,837	212 369,827

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 6 427,667 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Commission distributeurs (TSB et TSI)	2 249,691	2 613,612
Commission gestionnaire (TSI)	2 571,053	2 986,988
Commission dépositaire (TSB)	1 606,923	1 866,876
Total	6 427,667	7 467,476

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 3 031,161 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Redevance CMF	642,760	746,740
Honoraires commissaire aux comptes	2 388,401	2 598,658
Total	3 031,161	3 345,398

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2017	19 946,455	1 773,361	-4 298,944	17 420,872
Sommes distribuables				17 420,872

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
- Titres à livrer	19 971,424	2 229,843
- Titres à recevoir	0,000	0,000
Total	19 971,424	2 229,843

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	7,724	6,303	5,065	4,926	6,929
Charges de gestion des placements	-1,688	-1,587	-1,291	-1,404	-1,785
REVENUS NET DES PLACEMENTS	6,036	4,715	3,775	3,522	5,145
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,796	-0,711	-0,496	-0,581	0,597
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5,239	4,004	3,278	2,940	4,548
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,663	-0,368	0,273	-0,167	-0,960
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,576	3,636	3,552	2,773	3,588
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	7,218	8,317	0,556	6,532	-0,456
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,227	-2,279	-0,781	-4,908	-19,485
Frais de négociation de titres	-0,146	-0,255	-0,515	-0,378	-0,708
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais de négociation	7,299	5,783	-0,741	1,246	-20,649
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	12,539	9,787	2,538	4,187	-16,102
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,009	0,010	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	7,299	5,783	-0,732	1,257	-20,649
Régularisation du résultat non distribuable	-0,609	-0,487	2,266	1,029	4,956
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	6,691	5,296	1,534	2,286	-15,693
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	160,049	148,782	139,850	134,764	129,705

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,982%	1,017%	1,015%	0,988%	0,912%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,463%	0,456%	0,390%	0,409%	0,305%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,047%	2,565%	2,579%	2,069%	2,325%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » EX STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et TSB assurent le rôle de distributeur des actions du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP AFEK CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 222 645,273 DT, un actif net de 219 482,666 DT et un résultat net de l'exercice de 20 928,915 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Note sur les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » dans les disponibilités ont atteint, au 31 décembre 2017, 14,224% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 2% prévue par le décret n°99-2773 tel que modifié par les textes subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2018
Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31. déc.2017</u>	<u>31. déc.2016</u>
Portefeuille titres	3.1	190 975,250	232 408,319
Actions cotées et droits rattachés		190 975,250	232 408,319
Placements monétaires et disponibilités	3.3	31 670,023	21 212,677
Disponibilités		31 670,023	21 212,677
Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		222 645,273	253 620,996
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	1 144,414	1 314,964
Autres créditeurs divers	3.6	2 018,193	2 021,026
TOTAL PASSIF		3 162,607	3 335,990
<u>ACTIF NET</u>		219 482,666	250 285,006
Capital	3.7	218 040,173	248 560,071
Sommes distribuables	3.10	1 442,493	1 724,935
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,044	2,115
Sommes distribuables l'exercice		1 442,449	1 722,820
<u>ACTIF NET</u>		219 482,666	250 285,006
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		222 645,273	253 620,996

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
Revenus du portefeuille titres	3.2	8 250,000	9 534,200
Dividendes Actions cotées		8 250,000	9 534,200
Revenus des placements monétaires	3.4	50,400	50,110
Revenus des comptes à vue		50,400	50,110
Total des revenus de placements		8 300,400	9 584,310
Charges de gestion des placements	3.8	4 559,419	5 868,523
Revenus net de placements		3 740,981	3 715,787
Autres produits		-	-
Autres charges	3.9	2 121,619	2 280,014
Résultat d'exploitation		1 619,362	1 435,773
Régularisation du résultat d'exploitation		-176,913	287,047
Sommes distribuables de l'exercice	3.10	1 442,449	1 722,820
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		176,913	287,047
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		23 401,637	42 357,330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-3 860,696	- 29 117,621
Frais de négociation de titres		- 231,388	- 444,125
Résultat net de l'exercice		20 928,915	14 231,357

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	20 928,915	14 231,357
Résultat d'exploitation	1 619,362	1 435,773
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 401,637	42 357,330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 3 860,696	-29 117,621
Frais de négociation de titres	- 231,388	- 444,125
Distributions de dividendes	- 1 724,879	- 3 351,088
Transactions sur le capital	- 50 006,376	- 92 211,852
Souscriptions	55 518,318	9 756,198
Capital	67 000,000	12 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 11 174,000	- 2 232,409
Régularisation des sommes distribuables	- 307,682	- 11,393
Droits d'entrée	-	-
Rachats	105 524,694	101 968,050
Capital	126 800,000	126 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 21 144,549	- 24 433,895
Régularisation des sommes distribuables	- 130,757	- 298,055
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	- 30 802,340	- 81 331,583
Actif net		
En début de l'exercice	250 285,006	331 616,589
En fin de l'exercice	219 482,666	250 285,006
Nombre d'action		
En début de l'exercice	3 005	4 152
En fin de l'exercice	2 407	3 005
Valeur liquidative	91,185	83,289
Taux de rendement	10,17%	5,29%

Notes aux états financiers annuels

Arrêtés au 31 Décembre 2017

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 190 975,250 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2017	% actif
<u>Actions et droits rattachés</u>	33 750	201 105,796	190 975,250	85,776%
ATB	4 000	17 316,000	16 880,000	7,582%
ATTIJARI LEASING	1 160	19 346,440	20 567,960	9,238%
BNA	1 800	18 076,782	21 106,800	9,480%
BT	2 500	20 365,740	20 147,500	9,049%
HEXABYTE	2 000	11 569,250	10 420,000	4,680%
NBL AA	4 390	28 575,764	21 778,790	9,782%
SIAME	9 000	33 545,499	21 087,000	9,471%
SOTIPAPIER	5 000	21 608,100	17 145,000	7,701%
UIB	900	12 988,759	20 176,200	9,062%
WIB	3 000	17 713,462	21 666,000	9,731%
Total	33 750	201 105,796	190 975,250	85,776%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	78 426,680
Total	78 426,680

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	143 261,386	139 400,690	-3 860,696
Total	143 261,386	139 400,690	-3 860,696

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 8 250 Dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Dividendes	8 250,000	9 534,200
- des actions admises à la cote	8 250,000	9 534,200
Total	8 250,000	9 534,200

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 31 670,023 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Disponibilités	31 670,023	31 670,023	14,224%
Dépôts à vue	8 196 ,084	8 196 ,084	3,681%
Sommes à l'encaissement	23 473,939	23 473,939	10,543%
Sommes à régler	-	-	0,000%
Total	31 670,023	31 670,023	14,224%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2017 à 50,400 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2017 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Intérêts des comptes courants	50,400	50,110
Total	50,400	50,110

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 1 144,414 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Commission distributeurs (TSB et TSI)	214,605	250,474
Commission gestionnaire (TSI)	822,499	939,251
Commission dépositaire (TSB)	107,310	125,239
Total	1 144,414	1 314,964

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2 018,193 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	17,993	20,836
Honoraires commissaire aux comptes	2 000,200	2 000,190
Total	2 018,193	2 021,026

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2017</u>	
Montant (en nominal)	300 500,000
Nombre de parts	3005
Nombre de porteurs de parts	72
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	67 000,000
Nombre de parts émises	670
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	126 800,000
Nombre de parts rachetées	1268
<u>Capital au 31-12-2017</u>	
Montant (en nominal)	240 700,000
Sommes non distribuables	-22 659,827
Montant du capital au 31-12-2017	218 040,173
Nombre de parts	2407
Nombre de porteurs de parts	95

3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	23 401,637	42 357,330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	- 3 860,696	-29 117,621
Frais négociation de titres	- 231,388	-444,125
Résultats non distribuables de l'exercice	19 309,553	12 795,584
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	- 51 939,929	-86 936,999
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 11 174,000	-2 232,409
Régularisations sommes non distribuables rachats	21 144,549	24 433,895
Total sommes non distribuables	-22 659,827	-51 939,929

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 4 559,419 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Commission distributeurs (TSB et TSI)	868,464	1 117,826
Commission gestionnaire (TSI)	3 256,713	4 191,784
Commission dépositaire (TSB)	434,242	558,913
Total	4 559,419	5 868,523

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2121,619 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Redevance CMF	217,109	279,444
Honoraires commissaire aux comptes	1 904,510	2 000,570
Total	2 121,619	2 280,014

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	0,056	0,003	-0,015	0,044
Exercice 2017	1 619,362	-307,685	130,772	1 442,449
Sommes distribuables				1 442,493

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
- Titres à livrer	23 473,939	1 432,476
Total	23 473,939	1 432,476

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	3,448	3,189	3,224	2,962	3,260
Charges de gestion des placements	- 1,894	-1,953	-2,003	-1,817	-1,921
Revenus net des placements	1,554	1,237	1,222	1,145	1,339
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,881	- 0,759	-0,476	-0,466	-0,372
Résultat d'exploitation	0,673	0,478	0,745	0,679	0,968
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,073	0,096	0,062	-0,114	-0,099
Sommes distribuables de l'exercice	0,599	0,573	0,807	0,565	0,869
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	9,722	14,096	10,456	5,024	-7,522
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 1,604	- 9,690	-11,532	-4,693	-5,343
Frais de négociation de titres	- 0,096	- 0,148	-0,255	-0,122	-0,174
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais de négociation	8,022	4,258	-1,331	0,209	-13,039
Résultat net de l'exercice	8,695	4,736	-0,585	0,888	-12,071
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	0,010	0,025

Résultat non distribuable de l'exercice	8,022	4,258	-1,331	0,219	-13,014
Régularisation du résultat non distribuable	-0,152	- 0,604	0,795	0,645	1,664
Sommes non distribuables de l'exercice	7,870	3,654	-0,536	0,864	-11,350
Distribution de dividendes	0,574	0,807	0,133	-	-
Valeur liquidative	91,185	83,289	79,869	79,730	78,301

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1.941%	2,017%	1,969%	2,122%	2,195%
Autres charges / Actif Net Moyen	0.903%	0,784%	0,468%	0,544%	0,425%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0.689%	0,493%	0,733%	0,793%	1,106%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » EX STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, le Dépositaire perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP AL IMTIEZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « AL IMTIEZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 513 320,941 DT, un actif net de 508 457,391 DT et un bénéfice net annuel de 37 078,964 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL IMTIEZ » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Note sur le portefeuille titres » des états financiers, qui indiquent que les emplois du Fonds commun de placement « FCP IMTIEZ » dans les placements constitués par les actions New Body Line ont atteint au 31 décembre 2017, 10,341 % de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 29 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Portefeuille titres	3.1	384 938,202	392 620,024
Actions cotées et droits rattachés		364 324,802	368 831,584
Titres OPCVM		20 613,400	23 788,440
Placements monétaires et disponibilités	3.3	128 382,739	104 234,529
Placements monétaires		49 416,418	49 343,832
Disponibilités		78 966,321	54 890,697
Créances d'exploitation		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		513 320,941	496 854,553
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	2 591,321	2 475,650
Autres créditeurs divers	3.6	2 272,229	2 097,893
TOTAL PASSIF		4 863,550	4 573,543
<u>ACTIF NET</u>		508 457,391	492 281,010
Capital	3.7	502 848,495	486 336,714
Sommes distribuables	3.10	5 608,896	5 944,296
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,148	0,370
Sommes distribuables de l'exercice		5 607,748	5 943,926
<u>ACTIF NET</u>		508 457,391	492 281,010
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		513 320,941	496 854,553

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Revenus du portefeuille titres	3.2	14 522,400	14 207,089
Dividendes actions cotées		13 643,600	12 997,500
Dividendes Titres OPCVM		878,800	1 035,840
Revenus des autres valeurs		0,000	173,749
Revenus des placements monétaires	3.4	4 472,255	4 680,832
Revenus des billets de trésorerie		3 118,640	2 996,386
Revenus des dépôts à Terme		0,000	635,080
Revenus des comptes à vue		1 353,615	1 049,366
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 994,655	18 887,921
Charges de gestion des placements	3.8	9 954,813	10 109,370
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		9 039,842	8 778,551
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.9	2 859,737	2 647,548
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 180,105	6 131,003
Régularisation du résultat d'exploitation		-572,357	-187,077
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.10	5 607,748	5 943,926
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		572,357	187,077
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		22 197,262	48 053,037
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 950,806	-25 788,728
Frais de négociation de titres		-249,209	-448,373
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		37 078,964	27 946,939

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017</u>	<u>Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	37 078,964	27 946,939
Résultat d'exploitation	6 180,105	6 131,003
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 197,262	48 053,037
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 950,806	-25 788,728
Frais de négociation de titres	-249,209	-448,373
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-5 943,171	-5 172,678
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-14 959,412	-62 274,402
Souscriptions	90 193,620	9 206,412
- Capital	109 300,000	11 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 19 651,949	- 2 352,975
- Régularisation des sommes distribuables	545,569	159,387
Rachats	105 153,032	71 480,814
- Capital	124 700,000	89 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 20 654,731	- 18 565,668
- Régularisation des sommes distribuables	1 117,903	346,482
- Droits de sortie	-10,140	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	16 176,381	-39 500,141
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	492 281,010	531 781,151
En fin de l'exercice	508 457,391	492 281,010
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	5 961	6 744
En fin de l'exercice	5 807	5 961
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	87,559	82,583
<u>TAUX DE RENDEMENT</u>	7,23%	5,70%

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 Décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 384 938,202 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2017	% actif
Actions	59 014	366 104,162	364 324,802	70,974%
AMEN BANK	1 926	44 819,932	45 313,002	8,827%
ATL	4 000	11 962,970	12 360,000	2,408%
ATTIJARI LEASING	1 580	26 121,100	28 014,980	5,458%
BNA	4 000	37 588,328	46 904,000	9,137%
BT	2 000	16 203,640	16 118,000	3,140%
BTE	558	9 122,920	9 619,920	1,874%
NBL AA	10 700	67 776,195	53 082,700	10,341%
SIAME	21 700	67 064,124	50 843,100	9,905%
SOTIPAPIER	6 000	26 420,000	20 574,000	4,008%
UIB	2 250	32 310,203	50 440,500	9,826%
WIB	4 300	26 714,750	31 054,600	6,050%
Titres OPCVM	200	20 981,745	20 613,400	4,016%
Actions SICAV	200	20 981,745	20 613,400	4,016%
AL HIFADH SICAV	200	20 981,745	20 613,400	4,016%
Total		387 085,907	384 938,202	74,990%

Les entrées en portefeuille titres en 2017 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	100 228,880
Actions SICAV	14 171,760
Total	114 400,640

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession/Remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	126 992,839	136 083,450	9 090,611
Actions SICAV	17 286,885	17 147,080	-139,805
Total	144 279,724	153 230,530	8 950,806

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 14 522,400 Dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Dividendes	14 522,400	14 033,340
- des actions admises à la cote	13 643,600	12 997,500
- des Titres OPCVM	878,800	1 035,840
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	173,749
- intérêts	-	173,749
- primes de remboursement	-	-
Total	14 522,400	14 207,089

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 128 382,739 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2017	% actif
Placements monétaires		49 196,472	49 416,418	9,627%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	49 196,472	49 416,418	9,627%
STEQ 180J 22/09/2016 8,2%	1	49 196,472	49 416,418	9,627%
Disponibilité		78 966,321	78 966,321	15,383%
Dépôt à vue		69 734,885	69 734,885	13,585%
Sommes à l'encaissement		9 231,436	9 231,436	1,798%
Sommes à régler		-	-	0,000%
Total		128 162,793	128 382,739	25,010%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2017 à 4 472,255 Dinars et représentent le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2016
Intérêts des billets de trésorerie	3 118,640	2 996,386
Intérêts des dépôts à terme	-	635,080
Intérêts des comptes courants	1 353,615	1 049,366
Total	4 472,255	4 680,832

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2 591,321 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Commission distributeurs (TSI & TSB)	388,697	371,347
Commission gestionnaire (TSI)	1 943,489	1 856,734
Commission dépositaire (TSB)	259,135	247,569
Total	2 591,321	2 475,650

3.6 Note sur les autres créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2 272,229 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires des commissaires aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	42,374	41,367
Honoraires commissaire aux comptes	2 229,855	2 056,526
Total	2 272,229	2 097,893

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

	2017	2016
<u>Capital initial au 01-01</u>		
Montant (en nominal)	596 100,000	674 400,000
Nombre de titres	5 961	6 744
Nombre de porteurs de parts	65	84
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	109 300,000	11 400,000
Nombre de parts émises	1 093	114
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	124 700,000	89 700,000
Nombre de parts rachetés	1 247	897
<u>Capital au 31-12</u>		
Montant (en nominal)	580 700,000	596 100,000
Sommes non distribuables	- 77 851,505	- 109 763,286
Montant du capital au 31-12	502 848,495	486 336,714
Nombre de parts	5 807	5 961
Nombre de porteurs de parts	43	65

3.7.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	- 59,915	- 308,430
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur actions et droits	22 257,177	48 361,467
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession d'actions et droits	9 090,611	- 25 767,928
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres d'OPCVM	-139,805	- 20,800
Droits de sortie	10,140	-
Frais négociation des titres	- 249,209	- 448,373
Résultats non distribuables de l'exercice	30 908,999	21 815,936
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	- 109 763,286	- 147 791,915
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 19 651,949	- 2 352,975
Régularisations sommes non distribuables rachats	20 654,731	18 565,668
Total sommes non distribuables	- 77 851,505	-109 763,286

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 9 954,813 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2016
Commission distributeurs (TSI & TSB)	1 493,220	1 516,411
Commission gestionnaire (TSI)	7 466,094	7 582,015
Commission dépositaire (TSB)	995,499	1 010,944
Total	9 954,813	10 109,370

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2 859,737 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2016
Redevance CMF	497,724	505,456
Honoraires commissaire aux comptes	2 362,013	2 142,092
Total	2 859,737	2 647,548

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Résultats en instance d'affectation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	1,125		0,212	- 0,189	1,148
Exercice 2017		6 180,105	545,357	- 1 117,714	5 607,748
Sommes distribuables					5 608,896

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AL IMTIEZ au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
- Titres à livrer	9 231,436	-
- Titres à recevoir	-	1 435,524
Total	9 231,436	1 435,524

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	3,271	3,169	2,475	2,522	5,032
Charges de gestion des placements	- 1,714	- 1,696	-1,481	- 1,529	- 1,714
REVENUS NET DES PLACEMENTS	1,557	1,473	0,994	0,993	3,318
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,492	- 0,444	- 0,335	- 0,488	- 0,400
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1,064	1,029	0,659	0,505	2,918
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,099	- 0,031	0,107	0,015	- 1,185
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,966	0,997	0,766	0,520	1,734
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	3,823	8,061	2,377	4,384	- 8,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1,541	- 4,326	- 2,301	- 5,210	- 7,498
Frais de négociation de titres	- 0,043	- 0,075	- 0,148	- 0,110	- 0,175
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais négociation	5,321	3,660	- 0,073	- 0,936	-15,856
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	6,385	4,688	0,586	- 0,431	-12,938
Droits d'Entrée et de sortie	0,002	-	0,027	0,029	0,156

RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	5,323	3,660	- 0,046	- 0,907	- 15,700
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,316	- 0,159	2,133	0,400	3,660
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,007	3,501	2,087	- 0,507	- 12,040
Distribution de dividendes	0,997	0,767	0,520	0,202	-
Valeur Liquidative	87,559	82,583	78,852	76,519	76,709

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,989%	1,974%	2,049%	1,943%	2,307%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,572%	0,517%	0,464%	0,620%	0,538%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	1,235%	1,197%	0,912%	0,642%	3,929%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » EX STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, le Dépositaire perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et TSB assurent le rôle de distributeur des parts de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.